



## Note de synthèse de la "NOTE SUR LA REPARTITION REGIONALE DE L'INVESTISSEMENT" accompagnant le projet de loi de finances 2021

Au cours des dernières années, le gouvernement a accordé une attention particulière à l'investissement public pour améliorer son efficacité et renforcer son rôle dans le développement socio-économique du pays puisqu'il permet de fournir l'infrastructure nécessaire au secteur privé qui constitue un levier pour la réalisation d'une croissance forte et productive ainsi que de mettre en place les mécanismes logistiques et incitatifs nécessaires pour attirer les investissements étrangers, outre le renforcement des infrastructures mises à la disposition des citoyens (routes et autoroutes, barrages, aéroport, écoles...) et le soutien des stratégies sectorielles telles que le plan Maroc vert, le plan Halieutis, le plan d'accélération industrielle, la stratégie énergétique...etc.

Cette sixième version de la note sur la répartition régionale de l'investissement accompagnant le projet de loi de finance 2021, qui intervient dans un contexte particulier de mise en œuvre des mesures prises pour faire face aux effets induits par la pandémie de la covid-19, présente des données détaillées sur les principaux projets d'investissement réalisés ou en cours de réalisation ainsi que la répartition sectorielle desdits projets d'investissement. Elle s'articule autour des trois principales sections suivantes :

### ❖ Section I :

La première section de la note traite de la structure et de l'évolution de l'investissement public qui se révèle indispensable à l'activité économique et joue un rôle fondamental dans la réduction des inégalités sociales et territoriales.

A cet égard, durant ces dix dernières années, les montants alloués à l'investissement public ont poursuivi une tendance à la hausse, reflétant la politique volontariste du Gouvernement. Ainsi, le volume de l'investissement public a progressé de 167,3 MMDH en 2011 à 230 MMDH prévu en 2021 dont 45 MMDH au titre du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, enregistrant ainsi une hausse de plus de 37%, et ce pour répondre aux impératifs de développement économique et social du pays, et pour contrecarrer les effets induits par la crise sanitaire liée au Coronavirus ainsi que pour la relance économique post Covid.

Ainsi, au titre de l'année 2021, la structure de l'investissement public fait ressortir une part majeure des investissements inscrits dans le Budget de l'Etat (85,1 MMDH) à savoir le Budget Général, les Comptes Spéciaux du Trésor et les Services de l'Etat gérés de Manière Autonome, suivis des investissements des Entreprises et Etablissements Publics (81,9 MMDH), du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (45 MMDH) et des collectivités territoriales (18 MMDH).

De même, le taux d'exécution des crédits d'investissement au titre du Budget Général a connu une progression notable sur la période s'étalant entre 2016 et 2019 passant de 74,9% en 2016 à 77,7% en 2019.

Par ailleurs, l'investissement public joue un rôle primordial dans la réduction des disparités territoriales afin de favoriser une meilleure répartition des fruits de la croissance, à travers la mise en place territoriale des stratégies sectorielles qui commencent à produire des résultats concrets. Cette tendance se confirme avec l'émergence de régions contribuant sensiblement à la croissance économique. En effet, en termes de rythme de croissance nominale, ce sont les régions à faibles contributions qui révèlent les trajectoires les plus dynamiques, avec des taux de croissance plus élevés que la moyenne nationale (5,5%), à savoir les régions de Laâyoune- Sakia El Hamra (10,9%), de Dakhla-Oued Ed-Dahab (10,5%), de Souss-Massa (5,7%) et de Béni Mellal-Khénifra (5,6%).

Face au contexte particulièrement difficile imposé par la crise liée à la pandémie de la Covid 19, le gouvernement a entrepris une série de mesures visant la redynamisation de l'investissement public notamment la mise en place du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement avec une enveloppe budgétaire qui s'élève à 45 MMDH, la réaffectation des dépenses d'investissement aux priorités stratégiques ainsi que l'opérationnalisation des mécanismes de préférence nationale en vue de donner un nouvel élan aux entreprises nationales, les coopératives, l'union des coopératives et aux autoentrepreneurs, outre l'encouragement de produits d'origine marocaine. A cet égard, le chef du gouvernement a invité, à travers sa circulaire n° 15/2020 en date du 10 septembre 2020, l'ensemble des intervenants dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, à la mise en œuvre des dispositions relatives à la préférence nationale, et l'encouragement des produits marocains dans le cadre des marchés publics.

En dernier point, cette première section traite des perspectives d'amélioration de la gestion de l'investissement public afin d'améliorer son efficacité et d'augmenter son impact sur le plan régional tout en veillant à sa répartition équitable. En effet, la nouvelle réforme de la gestion des investissements publics, en cours d'élaboration, vise l'amélioration du traitement actuel du cycle de gestion de ces projets via un processus de préparation, de sélection et de priorisation mieux structuré tout en capitalisant sur les bonnes pratiques des porteurs des projets et en tenant compte des standards internationaux en la matière.

A ce titre, la Direction du Budget avec l'appui d'un cabinet de conseil a élaboré une première version du document-cadre relatif à la méthode de priorisation des projets d'investissement public. Ledit document-cadre a pour objet d'encadrer la méthode de priorisation à travers une description de son processus notamment l'identification des projets concernés par la priorisation ; la définition des rôles et missions des acteurs intervenant dans le processus de priorisation et la spécification des différentes opérations relatives à chaque phase dudit processus.

De même, une première mouture du cadre normatif relatif au système de gestion des investissements publics a été élaborée par la Direction du Budget, avec l'appui d'un cabinet de conseil, et qui s'articule autour d'un ensemble de principes directeurs, de procédures et de règles visant notamment à encadrer la préparation des projets ; sélectionner et prioriser les projets en tenant compte notamment de leur impact sur le développement durable et des contraintes

budgétaires ; assurer le suivi global et particulier de l'avancement des projets en cours d'exécution et disposer d'une banque de données des projets centralisant l'ensemble des projets d'investissement publics.

Dans le même ordre d'idées et dans le but de concrétiser l'implémentation de la banque de données de projets dans de bonnes conditions, une commission technique a été mise en place pour examiner et évaluer les solutions informatiques envisageables. Ladite commission, et après avoir tenu compte de la portée du rapport du bureau du conseil recruté à cet effet, a recommandé le développement spécifique de cette banque de données.

## ❖ Section II :

La deuxième section de la note fait ressortir le rôle que joue l'investissement public dans la réduction des disparités sociales et territoriales à travers la poursuite de l'appui aux programmes interrégionaux et la mise en œuvre de politiques à même de faciliter l'accès aux services sociaux de base ainsi que le renforcement des projets dans les domaines des infrastructures et des secteurs productifs. Les principales réalisations concernant cette section se présentent comme suit.

### **1. Poursuite de l'appui aux programmes interrégionaux**

Les principales réalisations concernant l'appui aux programmes interrégionaux sont présentées comme suit :

- ✓ **L'Initiative Nationale pour le Développement Humain** qui a permis durant les deux premières phases la réalisation de plus de 43.000 projets touchant différents domaines, en l'occurrence la santé, l'éducation, l'animation socio-culturelle et sportive au profit des jeunes, l'inclusion économique par l'initiation de 9.400 activités génératrices de revenu, l'amélioration de l'accès aux équipements de base en termes de routes, l'électrification rurale et l'adduction en eau potable. La 3<sup>ème</sup> phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain a été lancée avec une enveloppe globale de 18 milliards de dirhams s'étalant sur la période allant de 2019 à 2023 ;
- ✓ **Le Programme de Développement des Provinces du Sud** qui a permis l'achèvement de 158 projets pour un coût global de 11,68 milliards de dirhams, alors que 318 autres projets sont en cours de réalisation pour une enveloppe globale dépassant les 40,64 milliards de dirhams. Ces projets visent l'amélioration des infrastructures, le renforcement de l'offre de moyens de transport, l'encouragement de l'investissement privé ainsi que l'appui aux entreprises, en plus de la valorisation des ressources naturelles et la préservation du patrimoine matériel et immatériel ;
- ✓ **Le Programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural** qui porte sur des projets relatifs aux activités d'aménagement et de construction des routes et des pistes rurales, des projets d'extension du réseau de l'eau potable, d'électrification rurale décentralisée et d'infrastructures de santé et d'éducation. L'état d'avancement de ce programme à fin juin 2020 se présente comme suit :
  - Réalisation de 10.319 km de routes et pistes, de 1.919 opérations portant sur la construction, la reconstruction, l'extension et/ou la réhabilitation de l'infrastructure

éducative et 777 opérations de construction et de mise à niveau des établissements de santé ;

- Réalisation de 221 systèmes d'Adduction en eau potable (AEP) ainsi que 16.853 opérations de branchements individuels, mixtes et par bornes fontaines, outre l'extension du réseau d'approvisionnement en eau potable sur environ 745 Km;
  - Electrification de 519 villages, électrification par kits photovoltaïques et électrification pour tiers d'environ 1.122 foyers, et extension du réseau sur environ 648 Km.
- ✓ **Le Programme d'Electrification Rurale Globale** qui , depuis son lancement à fin mai 2020, a permis l'électrification par raccordement aux réseaux de 40.933 villages regroupant 2.137.416 foyers et l'équipement par kits photovoltaïques individuels de 51.559 foyers dans 3.663 villages pour la période 1998–2019, ainsi que 19.438 foyers dans 900 villages dans le cadre du projet solaire au niveau des Communes Territoriales (INDH) sur la période 2016-2018. Ainsi à fin mai 2020, le taux d'électrification rurale a atteint 99,74%.

## **2. Investissements publics dans les secteurs sociaux**

Les investissements publics dans les secteurs sociaux ont été marqués par plusieurs réalisations dont les principales se présentent comme suit :

### ✓ **Secteur de l'enseignement préscolaire et de l'enseignement supérieur**

En matière d'enseignement préscolaire, le Maroc a réalisé des progrès notables au niveau du taux de scolarisation au préscolaire dépassant l'objectif fixé pour cette année. En effet, le taux de scolarisation de l'enseignement préscolaire qui était de 49,6% en 2017/2018 s'est établi à 72,5% au titre de l'année scolaire 2019/2020. De même, l'offre scolaire a connu une évolution durant les trois dernières années, en témoigne le nombre des établissements scolaires pour les différents cycles qui est passé de 10.905 au titre de l'année scolaire 2017/2018 à 11.213 pour l'année scolaire 2019/2020.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur et dans le cadre de la mise en œuvre de la vision stratégique de la réforme 2015-2030, le département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique poursuit ses efforts visant à améliorer les études et l'accès à l'enseignement supérieur, notamment par le lancement des projets de construction, d'équipement et de réhabilitation au niveau des différentes régions du Royaume. A cet égard, l'année 2020 est marquée par la poursuite de la réalisation et le lancement de plusieurs projets de construction et d'équipement des facultés et des écoles supérieures dans les régions du Royaume pour un investissement global de 2.877 MDH.

### ✓ **Secteur de la Formation professionnelle**

Compte tenu du contexte marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, les investissements réalisés dans le domaine de la formation professionnelle ont été marqués par une orientation vers la professionnalisation de la formation en vue de doter les stagiaires marocains de compétences adaptées à la demande du marché du travail. Ainsi, dix instituts spécialisés ont été

construits et équipés dans les secteurs de l'industrie automobile (4) Aéronautique (1) textile et habillement (2) énergies renouvelables et efficacité énergétique (3). Pour rappel, le nombre de places pédagogiques dans le domaine de la formation professionnelle a atteint près de 406.000 places au titre de la rentrée scolaire 2020-2021. Cette capacité sera enrichie à partir de la rentrée scolaire 2021-2022.

#### ✓ ***Secteur de la santé***

Dans le cadre des efforts déployés pour contrecarrer la pandémie de la Covid-19, l'enveloppe budgétaire du secteur de la santé a connu une augmentation afin de renforcer l'offre sanitaire et faciliter l'accès aux soins à l'ensemble des citoyens à travers l'augmentation de la capacité litière dans l'ensemble du territoire marocain. Un effort a été fourni également pour le renforcement de la protection sanitaire et l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé.

L'année 2020-2021, connaîtra la poursuite du renforcement l'infrastructure sanitaire par des investissements publics importants comprenant la construction et l'aménagement des centres hospitaliers universitaires, régionaux et provinciaux ainsi que les hôpitaux de proximité et les établissements de santé psychiatrique ce qui permettra d'augmenter la capacité litière d'environ 7000 lits.

#### ✓ ***Secteur de l'Habitat et de la politique de la ville***

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville a lancé, au cours des trois dernières années, plusieurs projets visant l'amélioration des conditions d'habitation de la population à travers la signature de plusieurs conventions ayant pour objet le financement et la réalisation de programmes de lutte contre l'habitat insalubre au profit de 123.913 bénéficiaires. Le montant des investissements a atteint 1.480 MDH au titre de l'année 2020. Il s'agit notamment du programme de résorption des bidonvilles, de traitement des constructions menaçant ruine ainsi que des opérations de restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire ou sous équipés.

En ce qui concerne les prévisions d'investissement au titre de l'année 2021, il est prévu le lancement d'un certain nombre de chantiers visant la résorption des bidonvilles et le traitement des constructions menaçant ruine à travers toutes les régions du Royaume au profit de plus de 29.120 ménages.

En matière de la politique de la ville, le Ministère a conclu, en collaboration avec les partenaires concernés, des conventions relatives aux projets de la politique de la ville couvrant toutes les régions du Royaume. Ces projets ont un impact social important et constituent un accompagnement des acteurs locaux dans toutes les phases des projets, de l'étude à la phase de l'exécution. La participation du ministère dans ces projets a atteint sur les trois dernières années, 6.672 MDH. Ces efforts visent l'amélioration de l'accès aux services de proximité et aux équipements publics ainsi que l'accroissement des capacités des villes en matière de cohésion et d'intégration en mettant le facteur humain au cœur des préoccupations urbaines.

### 3. Investissements publics dans les infrastructures et les secteurs productifs

Il s'agit de la poursuite des projets d'infrastructures, outre la réalisation de grands projets d'investissement s'inscrivant dans les stratégies sectorielles comme le plan Maroc vert et les énergies renouvelables.

✓ **Poursuite des projets d'infrastructures** à travers le développement et la modernisation du réseau routier, le renforcement de la sécurité routière, la réhabilitation des voies ferrées, la concrétisation des projets portuaires et maritime ainsi que les projets hydrauliques. Les principales réalisations durant la période 2018 et 2020 se présentent comme suit :

- Poursuite des opérations d'extension du réseau autoroutier à travers le lancement des travaux d'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute Casablanca – Berrechid et de construction de l'autoroute Tit Melil – Berrechid pour un coût global de 3,24 MMDH ainsi que la réalisation des études concernant la liaison autoroutière avec le nouveau port de Nador West-Med pour un coût global de 4,50 MMDH ;
- Réalisation de la voie express Taza-Al Hoceima sur trois liaisons pour un coût global de 1,03 MMDH et dédoublement de la route nationale n°2 reliant Tétouan et Zinat, tronçon 2 et 3, au niveau de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima pour un coût global de 261 MDH (taux de réalisation respectifs de 100% et 30%), ainsi que le dédoublement de la route nationale n°1 reliant Tiznit à Laâyoune sur trois tronçons pour un coût global de 4,1 MMDH (taux de réalisation moyen entre 25% et 60%), outre le dédoublement de la route régionale n°607 reliant Berkane à l'autoroute Fès-Oujda pour un coût global de 267 MDH (taux de réalisation de 75%) ;
- Poursuite au cours de l'année 2020 de la mise en œuvre du Programme Spécial des Aménagements de la Sécurité Routière 2014-2020 qui comprend notamment l'aménagement des axes identifiés comme potentiellement dangereux pour un montant de 2,2 MMDH et le traitement des points noirs sur certains axes routiers et la construction des murs de protection, des pistes cyclables, des passages pour véhicules agricoles et des passages piétons, pour un montant de 1 MMDH ;
- Réhabilitation des voies ferrées, des installations techniques, des sous-stations et sécurisation du passage des voies ferrées et des passages à niveau, protection des zones inondables le long du réseau ferroviaire, ainsi que la réalisation d'études relatives au projet de la connectivité ferroviaire du port de Safi et du port de Nador West Med et la poursuite des études pour le projet de la ligne à grande vitesse reliant Kénitra et Rabat, Casablanca-Nouaceur et Marrakech et Marrakech à Agadir, et ce dans le cadre des travaux de préparation des projets futurs ;
- Poursuite des efforts dans le domaine portuaires et maritimes à travers le développement des infrastructures issues de la stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030 (Achèvement des travaux de construction du nouveau port de Safi pour un montant de 4,3 MMDH et des travaux du port de pêche de Lamhiriz pour un montant de 242 MDH et également la réalisation des travaux de construction du nouveau chantier naval au port de Casablanca, de mise à niveau du port de Casablanca et de construction du complexe administratif pour

un montant global de 2,92 MMDH), et la préservation du domaine public maritime, la protection du littoral et l'assurance de la sécurité maritime le long des côtes marocaines, ainsi que la réalisation des études et des expertises techniques des ouvrages portuaires et maritimes ;

- Poursuite des efforts déployés pour doter le pays d'importantes infrastructures hydrauliques. A cet effet, les travaux ont été achevés au niveau de plusieurs grands barrages notamment les barrages Dar Khrofa (1,48 MMDH) et Charif Al Idrissi (1,60 MMDH) dans la région de Tanger - Tétouan - Al Hoceima, et Tamalout (610 MDH) et Timikit (504 MDH) dans la région de Drâa -Tafilalet. En outre, les travaux sur les barrages de Kaddoussa (710 MDH) dans la région de Drâa-Tafilalet, Sidi Abdellah (730 MDH) dans la région de Souss-Massa et Kharroub (1,77 MMDH) dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima connaissent des taux de réalisation très avancés respectivement de l'ordre de 95%, 92% et 88%.

✓ **Renforcement des investissements s'inscrivant dans le cadre de la stratégie agricole** qui comprend les projets du Pilier II du Plan Maroc Vert, le programme de l'irrigation et de l'aménagement de l'espace agricole et le programme de développement des filières de production. Les principales réalisations durant la période 2018 et 2020 se présentent comme suit :

- Le lancement de 989 projets dans le cadre de la mise en œuvre des projets du Pilier II du Plan Maroc Vert, pour un montant de 14,54 MMDH ;
- La reconversion collective en irrigation localisée d'une superficie d'environ 56.513 Ha ainsi que l'extension de l'irrigation par la création de nouveaux périmètres à travers la poursuite et l'achèvement de l'aménagement hydro-agricole du réseau externe d'irrigation et la mise en eau des périmètres, ainsi que le démarrage et la poursuite de deux autres projets d'aménagement hydro-agricole des périmètres de Saiss sur 30.000 Ha et de Kaddoussa sur 5.000 Ha ;
- La poursuite du programme de partenariat Public-Privé en irrigation à travers l'achèvement des travaux relatifs au Projet d'Azemmour Bir jdid dans la région de Casablanca-Settat dont l'objectif est la sauvegarde de l'agriculture irriguée dans cette région, et la réalisation physique de 62% des objectifs tracés pour la construction d'une unité de dessalement de l'eau de mer et d'un réseau d'irrigation dans la zone de Chtouka dans la région de Souss-Massa ;
- Développement des filières de production à travers l'achèvement des travaux de construction et d'équipement du Qualipole Alimentation de l'Agropolis de Meknès, l'aménagement du CIA de Meknès et l'équipement du Qualipole de l'agropole de Tadla et la construction de celui de Souss, outre le développement des filières de production animale par l'aménagement et la rénovation de l'abattoir de viande rouges, des souks de gros, du marché à bestiaux et de l'abattoir de volailles à Ksar lakbir dans la région de Tanger- Tétouan- Al Hoceima, et la construction et l'équipement du marché à bestiaux pilote de la région Casablanca-Settat.

- ✓ **Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'énergie** qui vise à porter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national à 52% de la capacité électrique à l'horizon 2030 et à renforcer l'efficacité énergétique dans divers secteurs économiques et sociaux dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie de 20% en 2030.

A cet égard, et dans le cadre de la stratégie nationale de l'énergie solaire, 5 projets ont été mis en service à fin 2019, au niveau de la région de Drâa-Tafilalet notamment les centrales solaires « Noor Ouarzazate II », « Noor Ouarzazate III » et « Noor Ouarzazate IV » avec une capacité totale de 422 MW et un investissement total d'environ 17,20 MMDH ainsi que les centrales Noor Laâyoune I et Noor Laâyoune II dans la région de Laâyoune -Sakia El Hamra avec une capacité totale de 100 MW et un investissement total d'environ 1,3 MMDH.

En outre, plusieurs projet ont été mis en service dans le cadre du Programme Eolien Intégré notamment le parc éolien de Taza d'une capacité de 88 mégawatts et d'un investissement total de 2,56 MMDH (première phase), ainsi que le parc éolien de Midelt d'une capacité de 180 MW et d'un investissement d'environ 2,47 MMDH (première phase) et seront mis en service au cours de l'année 2020.

### ❖ **Section III :**

La troisième section de la note présente la répartition des crédits d'investissement des principaux projets par département ministériel et région, au titre de l'année 2021.